

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

DELIBERATION N°2023.00689

**SUBVENTION À LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE
RHÔNE-ALPES LOIRE POUR L'ORGANISATION DES « RENDEZ-VOUS
PROFESSIONNELS DE L'ALIMENTATION DE PROXIMITÉ »**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 décembre 2023

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 52

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de voix : 62

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Vincent BONY,

RECU EN PREFECTURE

Le 28 décembre 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20231221-D20230068910

Date de mise en ligne : 28 décembre 2023

M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Luc FRANCOIS,
M. David FARA donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,
M. Jérôme GABIAUD, M. Bernard LAGET, M. Julien LUYA

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 DECEMBRE 2023

SUBVENTION A LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT AUVERGNE RHONE-ALPES LOIRE POUR L'ORGANISATION DES « RENDEZ-VOUS PROFESSIONNELS DE L'ALIMENTATION DE PROXIMITE »

Le Conseil Métropolitain en date du 02 février 2023 a validé la stratégie et la mise en œuvre du programme d'actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la Métropole stéphanoise, dont un des objectifs est de créer des espaces de mise en relation entre acteurs pour, notamment, développer l'approvisionnement local dans la restauration collective publique et privée.

À ce titre, une action intitulée « les rendez-vous professionnels de l'alimentation de proximité » a été proposée par plusieurs partenaires du PAT. Cet événement est destiné aux professionnels de l'alimentation et a pour objectif, de mettre en relation l'offre de produits locaux du territoire (productions fermières et artisanales) et les besoins formulés par les professionnels utilisateurs (artisans, restauration commerciale et collective, grossistes, Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) et autres ...).

En mars 2016 et octobre 2019, Saint-Etienne Métropole a déjà participé techniquement et financièrement à l'organisation des deux premières éditions de ces rendez-vous professionnels. La dernière édition qui a eu lieu le 07 octobre 2019 à Andrézieux-Bouthéon fut un réel succès au regard de la satisfaction des 75 entreprises participantes quant à leurs débouchés commerciaux :

- la moyenne des débouchés pressentis par participant était de 2.4 partenariats ;
- 79 % des participants ont déclaré vouloir revenir pour une prochaine édition.

L'ensemble des partenaires a proposé de reconduire cette action le lundi 18 mars 2024 à Andrézieux-Bouthéon selon le même fonctionnement.

Historiquement, ces rendez-vous sont organisés par les trois chambres consulaires du territoire :

- la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes Loire (CMA) ;
- la Chambre de Commerce et d'Industrie Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne (CCI) ;
- la Chambre d'agriculture de la Loire (CA42).

Ce partenariat permet de cibler les entreprises sur l'ensemble de la filière alimentaire, de façon transversale : de la production agricole jusqu'à la vente (en gros et au détail), en passant par la transformation.

Pour cette nouvelle édition 2024, le Cluster BIO Auvergne Rhône-Alpes et AGRIBIO Loire Rhône sont également co-organisateurs afin de mettre en valeur les produits biologiques du territoire.

Par ailleurs, au-delà de Saint-Etienne Métropole, la Communauté d'Agglomération Loire Forez sera nouvellement partenaire dans le cadre d'une dynamique inter-PAT.

Cette journée sera organisée selon un format de « speed-meeting » pour mettre en relation un maximum de participants sur le thème des circuits alimentaires de proximité. Une conférence sur le thème de la restauration collective durable sera également proposée avant le démarrage des rendez-vous.

Cette action s'inscrit pleinement dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) et a pour objectif de :

- faciliter l'interconnaissance entre les acteurs de l'offre de produits locaux du territoire (productions fermières et artisanales) et de la demande alimentaire locale (artisans, restauration commerciale et collective, grossistes, GMS et autres) ;
- favoriser l'approvisionnement en produits agricoles et artisanaux d'origine local et bio local dans la restauration collective notamment.

La CMA est l'organisme pilote de cet évènement sur le plan financier et administratif. Le montant prévisionnel de cet évènement est estimé à 26 390 € TTC et se décompose de la façon suivante :

- l'animation de la démarche mise en œuvre par les 5 organisateurs (frais d'ingénierie) pour 23 900 € : organisation de l'évènement, prospection et recrutement des participants, organisation de la conférence, mise en œuvre des outils de communication, réunions de coordination, conception et gestion du logiciel dédié... ;
- des dépenses diverses pour 2 490 € : notamment les frais d'utilisation d'un outil numérique lié à l'évènement.

La commune d'Andrézieux-Bouthéon met à disposition gracieusement la salle ANDRENA pour cette occasion.

La CMA sollicite Saint-Etienne Métropole pour un montant de 8 415 € et la Communauté d'Agglomération de Loire Forez pour un montant de 8 415 €.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la convention conclue avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Loire ;**
- **autorise le versement d'une subvention maximale de 8 415 € à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat Auvergne Rhône-Alpes Loire, correspondant à 32 % des dépenses éligibles du budget prévisionnel ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention, jointe au dossier, qui sera conclue avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Loire ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, destination PSADE, du budget Agriculture de l'exercice 2023.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH

La Première Vice-Présidente,



Sylvie FAYOLLE